



Remboursement des loyers impayés après expulsion.

Par **xgabet**, le **15/06/2009** à **10:36**

Bonjour,

Voilà, mon locataire viens de partir après un an après la décision du tribunal de l'expulsion. Maintenant je cherche à récupérer les années de loyer impayés... L'huissier ma restitué les clés mais j'ai meme pas d'état des lieux(porte cassé, chaudière gaz neuve en mauvaise état, Wc cassé, le reste ca va...).

Que faire pour récupérer les loyers et les frais de réparation après le départ?

L'huissier n'est pas bavard sur le sujet mise à part pour ces honoraires pour l'expulsion...

Slts